



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### Vingt-huitième session

Paris, France, 7-11 avril 2014

### QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

#### Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV)<sup>1</sup>

##### *Révision du mandat du CCFFV*

Le Comité a accepté de retirer la référence à la CEE-ONU de son mandat et a modifié le point relatif à la coopération avec les autres organisations internationales pour éviter les chevauchements lors du processus d'élaboration des normes. Le Comité a accepté de soumettre le mandat révisé, à la Commission du Codex Alimentarius, par l'intermédiaire du Comité des principes généraux, en vue de son adoption, comme suit :

(a) élaborer les normes et codes d'usages internationaux qu'il jugera appropriés pour les fruits et légumes frais;

**(b) se concerter, au besoin, avec d'autres organismes internationaux durant le processus d'élaboration des normes afin d'éviter tout chevauchement d'activités.**

~~(b) consulter le Groupe de travail de la CEE-ONU sur les normes de qualité agricoles en vue de l'élaboration de normes mondiales et codes d'usages, en veillant particulièrement à éviter les doubles emplois et à respecter la même présentation générale;~~

~~(c) consulter au besoin les autres organisations internationales qui contribuent activement à la normalisation des fruits et légumes frais.~~

\* ~~Le Groupe de travail sur les normes de qualité agricoles de la CEE-ONU peut:~~

~~1. recommander que soit élaborée une norme mondiale Codex pour des fruits et légumes frais et que des recommandations soient soumises à l'examen du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais et à la Commission pour adoption;~~

~~2. préparer des «avant-projets de normes» pour des fruits et légumes frais à la demande du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais ou de la Commission, aux fins de distribution par le Secrétariat du Codex à l'étape 3 de la Procédure du Codex qui feront l'objet de mesures ultérieures de la part du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais;~~

~~3. examiner les «avant-projets de normes» et les «projets de normes» pour des fruits et légumes frais et communiquer ses observations au Comité du Codex sur les fruits et légumes frais aux étapes 3 et 6 de la Procédure du Codex; et~~

~~4. effectuer à la demande du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais des tâches spécifiques en rapport avec l'élaboration de normes pour les fruits et légumes frais.~~

~~Les «avant-projets de normes» et les «projets de normes» Codex pour les fruits et légumes frais parvenus aux étapes 3 et 6 de la Procédure du Codex devraient être soumis au Secrétariat de la CEE-ONU pour observations.~~

<sup>1</sup> REP14/FFV, par. 58-62 et Annexe IX